



AMENAGEMENTS & DEMENAGEMENTS INCESSANTS HALTE A LA PRECIPITATION ET AU MEPRIS DES AGENTS

« MODE AGILE » OU MODE CATASTROPHE ? LE FEED-BACK DU BACK OFFICE !

Les organisations syndicales réunies contestent vivement la méthode et les conditions des différents projets d'aménagement et de déménagements en cours ou à venir et tout particulièrement celui qui est actuellement imposé au Service du Numérique(SNUM).L'intersyndicale dénonce un profond sentiment de mépris des personnels et une absence de concertation réelle dans le cadre du dialogue social

Le ras-le-bol des déménagements successifs

Le personnel a déjà subi « 4 ou 5 déménagements en 2 ans ». Cet énième déménagement-aménagement est perçu comme « le plus violent jamais vécu ». Les agents s'interrogent quant au sens de ce « projet de déménagement sans fin ».

Une méthode jugée déshumanisante

La méthode de consultation est inacceptable : une partie seulement des agents a été invitée à se positionner sur des plans A4 « en style Playmobil avec des petits cartons ». De plus, les « vœux » transmis lors de cette pseudo concertation sont déjà remis en cause !

Le ressenti des agents est clair : « on ne sait pas comment on va nous parquer ».

Des locaux inadaptés et une densification masquée

Le projet est loin de garantir le « bien-être des agents ». L'augmentation du nombre de prestataires (passant de 5 à 11) soulève des questions sur la saturation des locaux.

Les plans d'occupation reposent sur un effectif prescrit et non réel (8 personnes comptées pour 13).

Les distances prévues entre les bureaux seraient de 50 cm, et soulèvent de fait des questions sur les normes « réglementaires » d'espace de travail (Cf **circulaire Borne 2023¹**) et les règles de sécurité.

Cette dynamique de densification nuit à la santé des agents et n'apporte pas la preuve de son efficacité.

Un encadrement menaçant pour une dépense publique dont la pertinence reste à prouver

Face à ce désaveu, l'encadrement montre une forme d'hostilité en tenant des propos intimidants et choquants : « Si les gens se plaignent, ils iront à la Chapelle ! » (espaces de travail loués sur 2 étages par le ministère dans lesquels vous ne souhaiteriez pas forcément habiter !). Il se dit que ce projet aurait été motivé par la nécessité de « consommer des reliquats de crédits », ce qui soulève de graves questions sur la pertinence d'une telle dépense (publique) effectuée en toute hâte.

Télétravail surveillé et dialogue social en crise

Un dialogue social ignoré

Lors de la réunion de service du SNUM du 07 octobre, (et après le passage du président de la FS en visite dans les locaux le week-end précédent) les agents se sont trouvés face à un responsable « très contrarié » contre le communiqué syndical de la CGT et qui n'a

¹ Optimisation de l'espace de travail dans l'immobilier public avec pour devise : Faire mieux avec moins d'espace en introduisant la notion de travailleurs « résidents »

pas compris le refus de siéger de l'ensemble des organisations à la Formation Spécialisée du 03 octobre ou de participer aux groupes de travail de l'ensemble des organisations. Pourtant, un représentant a rappelé l'évidence : il est **impossible d'être efficace** et de participer à une instance **sans document pertinent**, et ce, seulement quatre jours avant la réunion d'instance. Les organisations syndicales déplorent l'absence de réponses sur beaucoup d'aspects de ce projet d'aménagement. Même le personnel encadrant de proximité ne semblait pas avoir été mis dans la boucle de l'information réelle !

Un manque criant d'information et de prévention

L'administration a révélé un manque criant de préparation sur les aspects humains et réglementaires. Le dossier de fond transmis aux OS ne contenait **aucun rapport des acteurs de la prévention** (médecin du travail, ergonome, conseiller de prévention...) pas plus que la moindre étude d'impact ! De ce fait, **aucune information essentielle n'a été fournie aux représentants du personnel** et aucune visite des lieux n'a été prévue en matière de santé et sécurité au travail hormis celle citée plus haut, certainement en réaction au communiqué de la CGT d'administration centrale. Aucune réponse n'a été apportée aux agents sur la question des postes adaptés. **Rien n'a été très clair non plus sur l'organisation du travail durant la période des travaux.**

Télétravail : changement de paradigme

Le SNUM se montre a priori contre le recours au télétravail dans son ensemble même pendant cette période de travaux « forcés ». **La question d'un éventuel télétravail de 5 jours s'est heurtée à un silence éloquent.** Or, pendant ce temps, un mail a été envoyé aux encadrants pour systématiser les contrôles des taux horaires et s'assurer que toute

personne en télétravail justifie régulièrement de ses jours. **On densifie à marche forcée et en parallèle on contrôle le temps de travail des agents.** Quelle marque de confiance ! Voilà une preuve de la manière dont le ministère pense à ses agents !

Atteinte à la prévention des risques professionnels

Le SNUM a affirmé par ailleurs que pour solliciter l'ergonome, l'agent doit passer par ... le SNUM !

Lorsqu'il est question de prévention, un agent n'a pas à se voir refuser une visite de poste des professionnels de santé par son chef de service. Bien au contraire, ce dernier, par son obligation pénale de protection de la santé de « ses » agents, doit veiller à ce que toute facilité soit donnée à la venue des acteurs de la santé et sécurité au travail !

Notre appel à la vigilance

L'intersyndicale demande à l'administration le report immédiat des travaux – programmé le 14 octobre ! - tant qu'une véritable concertation, respectueuse des agents et du travail réel, n'aura pas eu lieu.

Nous demandons instamment la transmission de tous les rapports de prévention et l'ouverture d'un véritable dialogue social.

Les représentants des personnels rappellent la nécessité d'une vigilance accrue car, avec l'arrivée de la nouvelle direction (DGDCER), il est à craindre que les « chantiers XXL » se dupliquent à l'avenir, avec notamment, nous le soulignons, **l'arrivée à bas bruit du délétère FLEX-OFFICE**

L'intersyndicale ne cautionnera jamais une démarche qui privilégie la précipitation au détriment d'un dialogue social de qualité a minima correctement documenté qui permet de respecter la dignité et les droits des agents